

Département de l'EURE  
Arrondissement DES ANDELYS  
Canton de PACY-SUR-EURE

**Commune de La Chapelle-Longueville**

**Arrêté temporaire  
Effacement Réseau  
N° 75/2020**

**Monsieur le Maire de La Chapelle-Longueville,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1,  
Vu de Code de la Route et notamment l'article R.411-8  
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie  
Vu la demande de **Monsieur BODELU Antoine** représentant Bouygues E&S - HAUTE NORMANDIE, 524 Rue du Luxembourg, 27000 Evreux en date du **05 novembre 2020**

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants, dans le cadre de travaux d'effacement réseau il y a lieu de réglementer la circulation sur la commune **27950 La Chapelle-Longueville, rue de la basse marâtre à Saint-Pierre d'Autils**

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter du **09 novembre 2020 et jusqu'à la fin des travaux soit environs 180 jours** est accordé une autorisation de travaux, une interdiction de circuler et de stationner pour les véhicule légers et poids lourds.

Une déviation sera mise en place du chemin Perrin vers L'avenue du château ou inversement Avenue du château vers chemin Perrin.

Déviations pour la Haute Marâtre par la rue du Fournels.

**Article 2 :** La signalisation conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie) sera mise en place **PAR Bouygues E&S - HAUTE NORMANDIE représentée par Monsieur BODELU Antoine, responsable des travaux.**

**Article 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 5 :** Le Maire de La Chapelle-Longueville, la Police Nationale de Vernon et **Monsieur BODELU Antoine** représentant **Bouygues E&S - HAUTE NORMANDIE** responsable des travaux, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

A La Chapelle-Longueville, le 05 novembre 2020

Le Maire : Antoine ROUSSELET